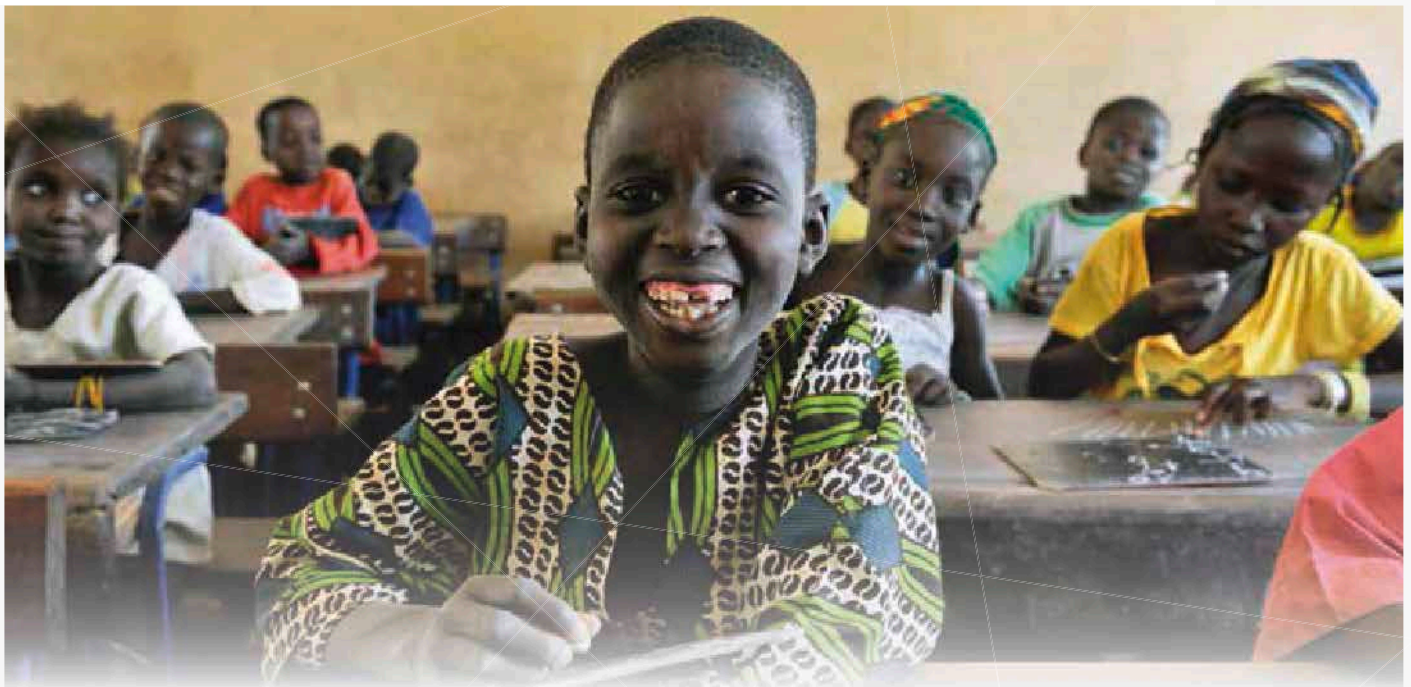


Le partenariat France Bureau international du Travail

La France est un membre fondateur de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), créée en 1919. L'engagement français envers les droits fondamentaux ainsi que la promotion de la justice sociale se manifeste à travers le nombre élevé de ratifications des Conventions de l'OIT - 127 Conventions ratifiées, dont 8 Conventions fondamentales, 4 Conventions de gouvernance (prioritaires) ainsi que deux Protocoles. Plus récemment, la France a ratifié la Convention du travail maritime (MLC, 2006) ainsi que le Protocole relatif au travail forcé (2016).



La France a démontré son engagement envers l'Agenda pour le travail décent à travers un partenariat opérationnel avec le BIT depuis 1995. Dans le cadre de ce partenariat, la France a soutenu de grands projets de coopération au développement, principalement en Afrique francophone et dans les pays méditerranéens, au profit des mandats tripartites de l'OIT.

Dans le présent partenariat, signé le 11 juin 2015 lors de la Conférence Internationale du Travail (CIT), la France réaffirme son attachement aux axes de coopération suivants:

- La dimension sociale de la mondialisation;
- La réduction de la pauvreté par la création d'emplois;

- La sortie de l'économie informelle et la promotion des droits fondamentaux au travail, y compris la lutte contre le travail des enfants;
- La responsabilité sociétale des entreprises;
- La recherche;
- La protection sociale.

Les activités de l'OIT financées s'inscrivent dans les priorités de la politique de coopération française dont :

- La promotion de la paix, de la stabilité, des droits de l'Homme, et de l'égalité entre les hommes et les femmes;
- L'équité, la justice sociale et le développement humain ;
- Le développement durable et riche en emplois ;
- La préservation de l'environnement et des biens publics mondiaux.

LES INTERLOCUTEURS PRINCIPAUX DE L'OIT EN FRANCE SONT :

- Ministère du Travail
- Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères
- Agence française de développement
- Expertise France
- Partenaires sociaux

LES CONTRIBUTIONS FRANÇAISES À L'OIT

Le Budget ordinaire : Les contributions au budget ordinaire de l'OIT sont versées par tous les Etats Membres. Leur taux de contribution est harmonisé avec leur quote-part dans le barème de l'Organisation des Nations Unies. **En 2017, la contribution française au budget ordinaire de l'Organisation est de 19,380,564.21 dollars (260,805,745.15 dollars entre 2006 et 2017).**

Les contributions volontaires pour la coopération technique : Ces contributions soutiennent des projets et des programmes nationaux et globaux dont les objectifs, la durée et la couverture géographique sont clairement définis. **Depuis 2006, la France aura versé en tout plus de 53,3 millions de dollars** sous la forme de contributions volontaires dans le cadre des partenariats pluriannuels avec le Ministère du travail ainsi que l'Agence française de développement.

En outre la France met en œuvre d'autres modalités d'intervention, dont:

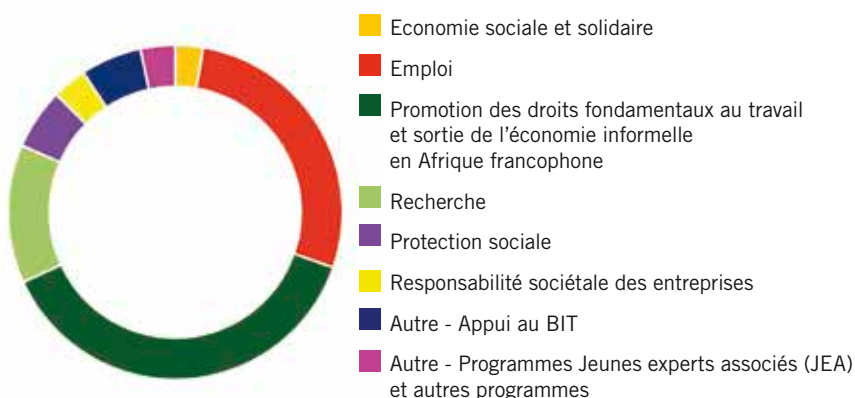
- En complément des contributions volontaires, les contributions en nature, telle que la mise à disposition d'experts affectés par les ministères ou par des acteurs de l'expertise française (détachement d'un inspecteur du travail, de fonctionnaires de Pôle Emploi);
- Un soutien direct à des projets développés par le Centre de Turin
- Un soutien financier aux activités du bureau de l'OIT à Paris
- Le financement de jeunes experts associés.

CONTRIBUTION FRANÇAISE AU FONDS «VISION ZERO»

Le Fonds Vision Zéro (VZF selon le sigle anglais) est une initiative qui vise à prévenir les décès et les accidents du travail ainsi que les maladies professionnelles dans les chaînes de valeur des pays en développement et à revenus intermédiaires, de façon à atteindre l'objectif de zéro victime.

La France contribue au VZF en finançant des interventions à Madagascar et en Tunisie avec pour objectif de réduire la vulnérabilité des travailleurs des chaînes de valeur aux risques professionnels. A cette fin, des études sur les conditions de travail dans les filières du textile à Madagascar et de l'huile d'olive en Tunisie seront menées en utilisant une méthodologie basée sur l'analyse des chaînes de valeur. Ces études permettront de développer des modèles d'intervention intégrés impliquant l'ensemble des acteurs. Dans la filière du litchi à Madagascar où cette étude est déjà disponible, la France financera des actions de prévention et d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail en collaboration avec les institutions de protection sociale nationales et les exportateurs et producteurs volontaires. De plus, l'inspection du travail sera formée à la mise en conformité des lieux de travail dans les industries textile et agro-alimentaire. Un inspecteur du travail français mis à la disposition du BIT participe à la mise en place de ces activités.

Partenariat : Ministère du Travail - OIT (2015-2019) Financement par volet



Partenariat : Agence Française de Développement - OIT 2016 - Financement par volet



EXPERTISE FRANCE, UN PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DU BIT

Expertise France est l'agence française de coopération technique internationale. Elle conçoit et met en œuvre des projets de coopération technique adaptés au contexte régional et local. L'agence répond à la demande de pays partenaires qui souhaitent renforcer la qualité de leurs politiques publiques pour relever les défis environnementaux, sociaux, économiques ou sécuritaires auxquels ils sont confrontés. En plaçant le transfert de savoir-faire au centre de son action, Expertise France promeut une approche partenariale au service des objectifs de solidarité et d'influence de la politique française et européenne du développement et ainsi contribue à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030.

Dans le cadre du projet Gouvernance, Expertise France a constitué un réseau d'experts Inspecteurs du travail français, qui viennent en appui à leurs homologues de pays bénéficiaires dans une logique d'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre pairs. Par ailleurs, Expertise France répond également à d'autres sollicitations directes du BIT en mobilisant l'expertise et l'expérience d'acteurs institutionnels français du champ du travail. Par exemple, l'Agence a contribué à la mise en œuvre d'un projet visant à renforcer les capacités de l'administration du travail et de l'inspection du travail haïtiennes à travers notamment l'organisation de formations d'approfondissement sur les risques professionnels liés au secteur textile.

PARTENARIAT AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT ET LE BIT

La collaboration entre l'AFD et le BIT a été engagée fin 2014, puis renouvelée annuellement dans le cadre d'accords de partenariat stratégiques et financiers. Des actions concrètes sont menées conjointement sur plusieurs axes : Protection sociale ; Développement des compétences sur les normes fondamentales du travail et le travail décent ; Emplois et métiers Verts pour développer les compétences et opportunités d'emploi pour accompagner la transition énergétique. Les supports produits ont pu être largement valorisés lors de conférences internationales (COP par exemple), ce qui contribue à renforcer la visibilité des deux institutions sur les thématiques de la Protection sociale, en lien notamment avec le changement climatique, et des emplois et métiers verts. Les échanges se poursuivent en vue d'identifier des pistes opérationnelles de collaboration.

Les relations entre l'AFD et le BIT concernent également un projet régional d'appui à la micro assurance en Afrique Subsaharienne, mis en œuvre par le BIT et financé par l'AFD, ainsi que la réalisation d'une étude actuarielle du système national de retraite au Cambodge, suite à la demande du Gouvernement cambodgien.

Projet d'appui à la promotion de l'emploi et réduction de la pauvreté

En 2004, les chefs d'états africains ont renouvelé leur priorité de mettre l'emploi au cœur des stratégies de réduction de la pauvreté de leurs pays. La France a soutenu cette initiative en finançant à la hauteur de 6,8 millions d'euros sur huit ans le programme APERP. La phase III s'organise autour des axes suivants:

– **Améliorer la gouvernance du marché du travail** : APERP accentue son appui à

l'amélioration des institutions du marché de travail;

– **Favoriser la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle** : APERP met en œuvre la Recommandation 2014 concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle;

– **Améliorer l'employabilité de la main d'œuvre par la formation professionnelle et l'apprentissage** : APERP travaille sur

le financement de la formation professionnelle et l'adaptation de l'offre de formation aux besoins du marché de travail en relation avec les centres de formation professionnelle publics et privés;

– **Renforcer les capacités des mandants tripartites de l'OIT dans le domaine de l'emploi** : Sur ce volet, APERP fait appel à l'expertise des partenaires sociaux français dans les pays couverts par le projet.

Améliorer la gouvernance du travail dans les TPE/PME et aider à la sortie de l'économie informelle en Afrique

Au Togo, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Madagascar et Tunisie, les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME), qui relèvent en majorité de l'économie informelle, sont encore faiblement couvertes par les dispositifs visant à assurer le respect des Principes et Droits Fondamentaux au Travail (PDFT) et des règles de la Santé et Sécurité au Travail (SST). Avec l'appui de la France, le BIT met en œuvre

une double stratégie de soutien aux inspections et administrations du travail ainsi que la mobilisation des mandants tripartites.

Le BIT a comme objectif d'atteindre les résultats suivants:

- Les plans stratégiques pluriannuels d'inspection seront adoptés et mis en œuvre;
- La proportion des TPE/PME des secteurs prioritaires retenus recevant au

moins une visite d'inspection par an sera accrue ;

- Les conditions générales de travail seront améliorées ;
- Le cadre institutionnel et réglementaire sera mis à jour ;
- Des mesures concrètes de promotion de la liberté syndicale et de la négociation collective seront prises
- Une déclaration tripartite sera adoptée.

Projet Entr'Alliance pour l'élimination du travail des enfants

Le projet Entr'Alliance encourage la participation des entreprises francophones dans la lutte contre le travail des enfants à travers la Plateforme Travail des Enfants. Le Groupe Orange a ainsi rejoint la Plateforme depuis janvier 2017. Le projet promeut l'Alliance 8.7 répondant à l'Objectif 8.7 des Objectifs de Développement Durable, particulièrement dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, du Nord et de l'Océan Indien.

A Abidjan, une consultation a eu lieu avec 11 pays de l'Afrique Francophone, représentés par des délégations tripartites, pour discuter des thématiques du travail des enfants, de la traite et du travail forcé. Les représentants des 11 pays ont échangé leurs expériences concernant la mise en place des stratégies nationales, plans d'action nationaux en vue de la création d'Alliances nationales pour lutter contre ces phénomènes.

Les dernières estimations mondiales sur le travail des enfants publiées par le BIT en septembre 2017 montrent que l'Afrique reste le continent le plus affecté par le travail des enfants. La priorité est donc de renforcer la mise en place des Alliances nationales en Afrique en incluant le secteur privé ; de promouvoir la communication concernant l'Alliance 8.7 en français et d'appuyer l'échange d'expériences en Afrique.



Un appui pour les socles de protection sociale inclusifs et adaptables

La France est historiquement attachée à une couverture universelle en matière de protection sociale. Son modèle social, universel et solidaire, repose sur l'idée selon laquelle « chacun est responsable de tous ». C'est en outre un outil formidable permettant de réduire la pauvreté et les inégalités. C'est pour ces raisons que la France a fait du développement de systèmes de protection sociale et de socles de protection sociale une priorité de sa politique de coopération. La France

s'est engagée auprès du BIT au travers du programme phare mondial sur les socles de protection sociale et au travers d'un appui au Secrétariat du SPIAC-B (organe de coordination inter agences sur la protection sociale).

L'appui de la France vise à développer des approches permettant d'étendre la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle. La production d'un guide de bonne pratique et de matériel de formation permet de rendre cette

connaissance facile d'accès et disponible au plus grand nombre. Cet appui permet aussi de promouvoir la protection sociale comme un outil utile pour protéger les populations des pertes de revenu liées au changement climatique et aux politiques vertes. De plus, cet appui a également permis le développement d'un réseau mondial d'entreprises pour les socles de protection sociale, dont la partie francophone est pilotée par l'école Nationale de Santé et de Sécurité Sociale (EN3S).

Appui de la France au programme de recherche dans le cadre de l'initiative «l'avenir du travail»

La France s'est engagée à soutenir l'initiative impulsée par le Directeur général du BIT sur « l'avenir du travail » notamment par la participation à un programme de recherche qui doit permettre d'identifier les profondes mutations qui s'opèrent dans le monde du travail et d'en tirer les conséquences pour les politiques publiques, tant au plan national qu'international. Le soutien du ministère du Travail permet de financer des travaux de recherche conduits par le BIT et par des chercheurs extérieurs afin d'alimenter cette réflexion d'ici à 2019.

Le département de la Recherche contribue également à l'organisation des « Entretiens France-BIT », cycle de conférence de haut-niveau réunissant chercheurs, partenaires sociaux et représentants gouvernementaux. En coopération avec le Bureau de l'OIT pour la France ou au siège de l'OIT, des séminaires de recherche sont également organisés autour de thèmes d'importance pour l'organisation.

Par ailleurs, la France appuie la chaire France-BIT à l'Institut d'Études Avancées de Nantes.



Entreprises et travail décent : Promotion et application de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale en Côte d'Ivoire et au Sénégal

Le projet «Entreprises et travail décent» adopte une approche intégrée basée sur les principes de la Déclaration de l'OIT



sur les entreprises multinationales afin de mobiliser la contribution des entreprises pour la réalisation de l'objectif 8 de développement durable et aussi de concrétiser le travail décent pour tous.

La stratégie du projet repose sur deux lignes d'action:

- Une collaboration public-privé sur des thèmes constituant des priorités de travail décent auxquels des entreprises s'associent en Côte d'Ivoire et au Sénégal;
- La sensibilisation des multinationales françaises à l'agenda du travail décent et aux opportunités de collaboration sur des thèmes concrets dans les deux pays visés par le projet.

Le projet utilise une combinaison d'interventions visant le développement institutionnel et l'action directe auprès des entreprises. D'une part, les connaissances et les capacités des mandants de l'OIT sont renforcées en Côte d'Ivoire et au Sénégal afin de leur permettre de jouer un rôle actif dans le cadre d'un dialogue avec les entreprises nationales et multinationales sur des questions relatives aux priorités nationales de travail décent et de l'élaboration des politiques et de programmes propices pour promouvoir la RSE parmi les entreprises. D'autre part, les entreprises sont sensibilisées aux principes de la Déclaration sur les EMN afin d'induire son application pratique.

Recherche sur le rôle de l'Economie Sociale et Solidaire et de la finance solidaire dans le développement durable, et l'avenir du travail et de l'emploi

Ce projet cherche à analyser la contribution de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et de la finance solidaire au développement durable et à l'avenir du travail. La recherche comprend une analyse globale illustrée par 12 études de

cas qui mettent en lumière des initiatives pertinentes d'organisations de l'ESS ainsi que des mécanismes de financement novateurs. Les pays couverts par cette recherche incluent la France, la Belgique, les Pays Bas, l'Allemagne, le Sénégal,

le Maroc, l'Argentine, les Philippines, et la Corée du Sud. Les conclusions de la recherche, qui seront largement diffusées en 2018 et 2019, apporteront une dimension sociale et solidaire aux débats internationaux sur l'avenir du travail.

Contact

Bureau international du Travail
4, Route des Morillons
CH-1211 Genève-22 – Suisse

Tél: +41 22 799 7239 / Fax: +41 22 799 6668
E-mail: pardev@ilo.org
www.ilo.org/pardev

DEPARTEMENT
DES PARTENARIATS
ET DE L'APPUI AUX
PROGRAMMES
EXTERIEURS